

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUELLE PLACE POUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DANS LA REVISION DE LA PPE ?

Paris, le 26 juin 2018

Dans une période de consultation nationale, Énergies et Avenir, association représentant l'ensemble des professionnels des systèmes à eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, a organisé une table ronde le mercredi 20 juin 2018, intitulée « *Quelle place pour la consommation énergétique du bâtiment dans la révision de la PPE* ». Cet événement a été l'occasion pour les différents acteurs d'échanger sur leurs retours d'expériences afin d'identifier les solutions les plus efficaces.

Les annonces de la DGEC sur le scénario de révision de la PPE et le PLF 2019

Le mix énergétique retenu dans la révision de la PPE sera un enjeu majeur pour le secteur du bâtiment. Pour Laurent Michel, Directeur Général de l'Energie et du Climat, il faut « *trouver un équilibre entre chaleur renouvelable (géothermie et solaire thermique), biomasse, électricité et gaz décarboné* ». Du côté des bâtiments anciens, il faut soutenir et accélérer les rénovations pour atteindre l'objectif d'un parc rénové BBC d'ici 2050, tout en ciblant prioritairement les « *passoires énergétiques* » afin qu'elles disparaissent en 2025. Du côté des bâtiments neufs, ils doivent être optimisés avec des systèmes de chauffage décarbonés.

La PPE et les actions à court terme s'appuieront beaucoup sur le PREB et ses quatre axes ; sur la transformation du CITE en prime versée rapidement après travaux en fonction de l'efficacité des travaux effectués et des économies d'énergie réalisées. Cet arbitrage, ainsi que la question du maintien de la TVA à taux réduit, est en cours et sera concerté avec les acteurs dans le but d'être débattu par les parlementaires pendant le PLF 2019. Restent également les arbitrages concernant la simplification de l'éco-prêt à taux zéro et le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat. Le CGEDD et l'IGF rendront un rapport sur la rénovation des logements locatifs et les moyens à mettre en œuvre pour inciter le passage à l'acte des propriétaires. Une évaluation est en cours sur les programmes CEE à destination des ménages en situation de précarité afin de déterminer ceux qui seront prolongés au-delà de 2018.

La lutte contre la précarité énergétique : un enjeu dans la PPE

Aujourd'hui en France, 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique. Pour l'Initiative Rénovons l'action publique doit se concentrer en priorité sur la résolution de cette situation. Le bâtiment a ainsi toute sa place dans la révision de la SNBC et de la PPE. Pour Danyel Dubreuil, coordinateur de l'Initiative Rénovons, la question est de savoir si « *dans le cadre du PREB, les bases permettant d'atteindre les trajectoires de performance fixées dans la PPE sont-elles les bonnes ?* ».

Il questionne le montant des investissements alloués à la rénovation énergétique, de l'ordre aujourd'hui de 8 milliards d'euros au lieu de 20, comme indiqué dans les travaux du think-tank de l'AFD et de la Caisse des Dépôts. Pour Rénovons, une des solutions serait l'instauration de leviers permettant d'économiser l'énergie, comme : « *de l'ambition dans les programmes de travaux* » et pas seulement de la préconisation ou de « *simples gestes d'économies d'énergie* » ; ainsi que « *substituer les objectifs d'économie d'énergie par des objectifs de décarbonisation* ».

De son côté, l'Anah, l'Agence nationale de l'habitat, lutte contre la précarité énergétique depuis 2011 avec la mise en place de son programme « Habiter mieux » qui a permis la rénovation de 250 000 logements en sept ans avec des gains de performance de l'ordre de 40%. Ce bilan positif tient aussi au choix stratégique de permettre l'adaptation du projet de travaux à la situation des ménages et du logement permettant ainsi la massification des rénovations. Première réponse à la précarité énergétique des ménages, ce programme vise à financer les travaux de rénovation tout en accompagnant les ménages dans l'élaboration d'un logement mieux adapté à leur situation. Faisant le lien entre social et énergie, le programme s'est étoffé depuis 2018 dans le cadre du Grand Plan d'Investissement et du PREB grâce à l'octroi de moyens supplémentaires et d'une offre nouvelle : « Habiter Mieux Agilité ».

Dans le cadre des débats actuels sur la révision de la PPE, Vincent Perrault, Responsable du programme « Habiter mieux », rappelle que les travaux de rénovation ont pour but le confort des ménages. « *La question du type d'énergie utilisée est un moyen et non un but* ».

La performance des systèmes de chauffage, clé de voûte pour réduire la consommation énergétique

Défenseuse de toutes les énergies, Energies et Avenir (EA) souligne qu'il ne faut pas fonder les scénarios sur une seule énergie mais sur tous les leviers disponibles afin d'aboutir à un scénario robuste pour 2050 qui puisse s'adapter à toutes les évolutions de l'offre et de la demande. Ce scénario doit promouvoir notamment la réduction des consommations des énergies non renouvelables. A court terme, EA soutient la transformation du CITE en prime versée avant travaux, à condition que ce système soit stable dans le temps et qu'il ne privilégie pas uniquement les énergies renouvelables.

Les études d'EA ont démontré que le remplacement des chaudières anciennes permettait jusqu'à 40% d'économie d'énergie. Ce sont des gisements immédiatement atteignables. L'association souhaite aussi sensibiliser les ménages à l'importance de l'entretien des systèmes de chauffage qui permet des gains de 10% d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre. Si l'entretien est obligatoire pour les chaudières – mais pas toujours effectué – il ne l'est pas pour les pompes à chaleur et devrait être périodique. EA travaille à un projet d'étiquetage des chaudières anciennes dans l'existant pour sensibiliser les ménages et les inciter à remplacer leur chauffage obsolète.

Patrice HENNIG, porte-parole d'EA, mentionne le diagnostic de performance énergétique comme outil essentiel de la rénovation énergétique. Il explique qu'EA est en faveur de sa fiabilisation et de son opposabilité. Des préconisations de travaux devraient y être assorties afin d'inciter les ménages à engager les travaux.

Contact presse :

Cohn & Wolfe pour Energies et Avenir
Tania CHEMTOB - 01 49 70 43 78 – tania.chemtob@cohnwolfe.com

A propos d'Énergies et Avenir : L'association *Énergies et Avenir* représente l'ensemble des professionnels des systèmes à eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Elle réunit les fournisseurs d'énergie, les entreprises du bâtiment, de l'exploitation, de la maintenance et de l'entretien, ainsi que les fabricants et distributeurs d'équipements. Six Français sur dix sont équipés avec ce type de chauffage. La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et emploie 300 000 personnes en France.